

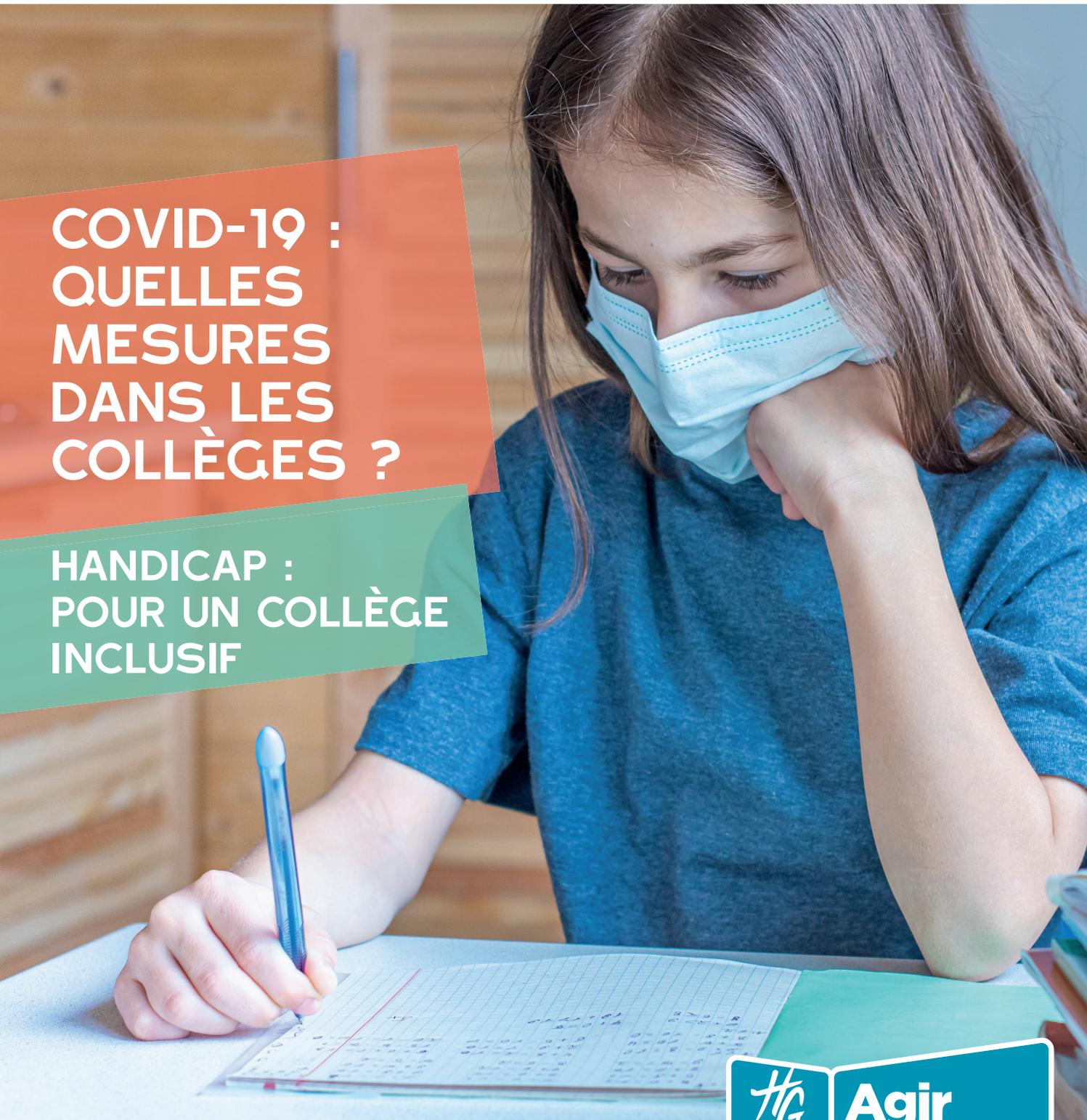
HAUTE-GARONNE COLLÈGES

L'ACTU DES
COLLÈGES

SEPT. - OCT. 2020 N°7

COVID-19 :
QUELLES
MESURES
DANS LES
COLLÈGES ?

HANDICAP :
POUR UN COLLÈGE
INCLUSIF



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
HAUTE-GARONNE.FR

**Agir
avec vous !**

SOMMAIRE

- 3-4 ACTUALITÉS
- 4 EN DIRECT DE NOS COLLÈGES
- 5 LE PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN
- 6-7 COMPRENDRE : COVID-19, QUELLES MESURES AU COLLÈGE ?
- 8-9 ENSEMBLE : HANDICAP - POUR UN COLLÈGE INCLUSIF
- 10 COULISSES
- 11 TRAVAUX DANS LES COLLÈGES
- 12 QUIZ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31
Mail : web@cd31.fr
Site : haute-garonne.fr

NOUS SUIVRE SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX

 @cd.hautegaronne
 @hautegaronne
 @HauteGaronne
 @hautegaronne

PUBLICATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31
Directeur de la publication :
Georges Méric.
Coordination : François Boursier.
Photos : Aurélien Ferreira,
Adobe Stock.
Conception graphique
et réalisation : CD 31.
Impression : CD 31.
Date de parution :
septembre 2020.
Numéro ISSN 2608-1253.
La reproduction même
partielle de tout document
publié dans ce journal est
interdite sans autorisation.
50 000 exemplaires.
Publication gratuite.

LE CHIFFRE À LA UNE

130 000 MASQUES LAVABLES OFFERTS

AUX COLLÉGIENS
PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE



ACTUALITÉS

17 500 dictionnaires pour les 6^e

Comme à chaque rentrée, les élèves de 6^e ont reçu un dictionnaire encyclopédique pour les accompagner dans leurs apprentissages. Cet outil, également disponible en version dématérialisée depuis l'ENT des élèves, est financé par le Conseil départemental.



Go31 : la web app par et pour les jeunes en Haute-Garonne

En juin dernier, le Conseil départemental a mis en ligne l'appli Go31. Cet outil rassemble toutes les informations utiles dans les différents thèmes choisis par les jeunes : écologie et écoresponsabilité, recherche d'aides, offres d'emploi et stages, éducation (orientation, établissements...), santé, engagement (service civique, participation citoyenne), sorties et loisirs (culture, sports, tourisme). « Je me tiens au courant », « Je participe », « Je m'exprime » : à travers ces 3 axes, 6 rubriques pratiques et concrètes donnent accès à l'information en 2 clics. Interactive, cette application permet de créer des « salons de discussion » pour prendre la parole, commenter, voter ou lancer un sujet d'actualité, proposer un projet ou réagir sur une information. Cet outil a été créé avec les 11-29 ans et les acteurs jeunesse du Département dans le cadre de la démarche Ambition jeunesse du Conseil départemental – une démarche de co-construction récompensée en juin dernier par le prix de l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes).

En savoir plus : go31.fr



Le Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, nouvelle formule

Après 18 mois de travaux, le *Musée départemental de la Résistance & de la Déportation* - luttes et citoyenneté, a bénéficié de la plus importante rénovation depuis sa création en 1974. Avec une extension portant sa superficie totale à 1 000 m², le Musée désormais ouvert le samedi a pour ambition d'accueillir un plus large public et de permettre à tous de s'approprier les valeurs de la République et de la laïcité, à travers le prisme de la mémoire, l'histoire, et l'éducation à la citoyenneté. Le projet scientifique et culturel du Musée a également été repensé et proposera une programmation événementielle variée tout au long de l'année : concerts, théâtre, projections, visites thématiques...

Des circuits « hors les murs » sont également proposés aux classes de 3^e : une déambulation guidée dans la ville de Toulouse fait ainsi vivre l'histoire de la ville durant la Seconde Guerre mondiale. D'autres parcours, sur les traces de la Haute-Garonne résistante, seront programmés dans tout le département et ouverts aux publics scolaires ainsi qu'au grand public.

En savoir plus :

musee-resistance.haute-garonne.fr



Une maison pour la biodiversité



Créée par le Conseil départemental, la Maison de la biodiversité a ouvert ses portes en

février dernier. Quels milieux naturels caractérisent notre département, notre pays, notre planète ? A quoi sert la biodiversité ? A quoi ressemblent les ultrasons des chauves-souris ? C'est à ces questions et à bien d'autres que répond ce nouvel équipement situé au cœur de la forêt départementale de Buzet, classée Espace naturel sensible (ENS). Un lieu d'exposition permanente, un grenier à chauves-souris avec un équipement audio et vidéo permettant l'observation des pipistrelles, des espaces d'animations ou encore un centre de documentation très fourni permettent à tous de découvrir l'importance et les fonctions de la biodiversité.

En savoir plus : haute-garonne.fr

Education culturelle et artistique : du nouveau dans les parcours

Lancé à la rentrée 2019, le parcours **Collège au cinéma** permet aux élèves d'assister à la projection de 3 longs métrages, avec un accompagnement pédagogique pour acquérir les bases d'une culture cinématographique. Ce parcours est organisé par le Conseil départemental en partenariat avec l'Education nationale, la Direction régionale des affaires culturelles et l'association Cinéfol. En 2019-2020, 53 classes issues de 25 collèges y ont participé.

Eloquence au collège est un nouveau parcours proposé depuis la rentrée 2020. S'appuyant sur le programme de français de 3^e, il vise à développer l'esprit critique en mobilisant des savoir-faire tels que l'argumentation, la production d'écrits... Pour cette année de lancement, 5 classes y participeront.

Au total, ce sont 9 parcours d'éducation artistique et culturelle qui sont mis à disposition des collégiens et de leurs enseignants. Portés par le Conseil départemental en partenariat avec l'Education nationale, ils sont présentés dans le livret-programme réunissant toutes les offres culturelles à disposition des collégiens. Ce catalogue est accessible aux enseignants depuis l'ENT Ecollege31.

En savoir plus : ecollege31.haute-garonne.fr

ÇA SE PASSE DANS NOS COLLÈGES

Du nouveau pour la pause de midi

Depuis la rentrée de septembre, les collèges qui le souhaitent peuvent candidater pour mettre en place des « Ateliers du midi ». Animations citoyennes, culturelles, ludiques ou sportives pourront ainsi être proposées gratuitement aux élèves demi-pensionnaires durant la pause déjeuner. Des intervenants extérieurs pourront être sollicités pour mettre en œuvre ces ateliers. Selon la fréquence des animations prévues, les établissements recevront un financement du Conseil départemental de 1 000 à 8 000 €.

En savoir plus : ecollege31



Déjeuner local à Paul Cézanne

En juin dernier, **Thierry Lefort**, chef cuisinier au collège **Paul Cézanne à Montrabé**, a reçu le prix spécial **Espoir Agrilocal**. Cette récompense distingue la démarche engagée depuis 2016 pour **apprendre aux collégiens à bien manger** et pour leur expliquer les modes de production grâce à des rencontres avec les producteurs locaux. Autre effet bénéfique de cette démarche : le gaspillage alimentaire a été réduit.

Chaque année, l'établissement sert 57 000 repas, élaborés avec des produits achetés auprès de **12 fournisseurs du département via la plateforme Agrilocal31**. Cet outil, mis en œuvre par le Conseil départemental, permet aux établissements d'accéder à moindres coûts à des produits de qualité.



EN CE MOMENT SUR L'ENT

- Mise en ligne à la rentrée 2019, la rubrique « Collège inclusif » rassemble différentes informations pratiques sur le handicap au collège. Une nouvelle rubrique, intitulée « Comprendre les besoins spécifiques », propose des ressources – documents, vidéos, etc. – pour se sensibiliser aux différences.

LE PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN (PLC)

4^e ÉDITION

Le catalogue des actions du PLC proposées aux établissements est composé d'initiatives portées par des associations, des directions et partenaires du Conseil départemental et sélectionnées dans le cadre d'un appel à projets. Pour la 4^e édition du PLC, 271 actions ont été retenues.

Les dossiers reçus sont soumis à un comité d'éligibilité, composé d'élus du Conseil départemental, de représentants de l'Education nationale, de la communauté éducative et des fédérations de parents d'élèves. Ce comité analyse la façon dont les projets traitent le sujet de la laïcité, mais aussi leur cohérence pédagogique, la méthodologie et leur compatibilité avec l'emploi du temps des élèves : qu'apportent-ils en plus du programme scolaire ? Le calendrier scolaire permet-il de les réaliser ? ...

Les projets retenus constituent l'offre pédagogique proposée gratuitement aux 117 collèges publics et privés du département : le catalogue 2020-2021 rassemble ainsi 271 actions portées par 171 acteurs associatifs et départementaux. Chaque année, le Conseil départemental alloue 900 000 € à leur financement.

Le passeport du Parcours laïque et citoyen permet aux élèves de garder trace et de valoriser leur engagement tout au long de leur scolarité au collège. Il est offert aux élèves de 6^e.



LE PLC EN ACTIONS !

HANDISCUITER

A travers différents moyens, l'association Artivity sensibilise les élèves au monde du handicap : ateliers de mise en situation à travers le sport et le jeu, rencontre de personnes concernées, approche de différents modes d'expression par le théâtre, la langue des signes, l'expression corporelle...

Cette action se déroule sur 5 séances et s'adresse aux collégiens de la 6^e à la 3^e.



HANDICAP : LE RUGBY MARQUE L'ESSAI

L'action Classes en roues libres amène les élèves sur le terrain du handicap, de la lutte contre les stéréotypes et du vivre-ensemble par le biais du rugby fauteuil. Proposée par le Stade toulousain rugby handisport, cette initiative repose sur l'échange et la discussion entre les jeunes et les joueurs, et sur l'initiation au rugby fauteuil. Destinée aux classes de la 6^e à la 3^e, l'action se déroule sur 2 séances.

En savoir plus : ecollege31.haute-garonne.fr

... UNE TEMPÊTE SUR LE PODIUM

L'égalité fille-garçons, les élèves de la classe UPE2A du collège Toulouse Lautrec savent en parler : en juin dernier, avec leur vidéo « Je me suis levée et me suis transformée en tempête », ils ont même reçu le premier prix ex-aequo de la catégorie 9-14 ans lors du concours vidéo jeunes « Buzzons contre le sexisme ».

Cette vidéo concrétise le travail réalisé pendant l'année scolaire avec l'association V-Idéaux, dans le cadre du Parcours laïque et citoyen.

COVID-19 : QUELLES MESURES AU COLLÈGE ?



La survenue de l'épidémie a bouleversé le fonctionnement des collèges. En cette rentrée, pour faire face à cette situation le Conseil départemental met en œuvre des mesures concrètes.

Dans les cars scolaires

Les trajets scolaires sont tous assurés, pour les élèves de la maternelle à la terminale, en partenariat avec la Région Occitanie. Les véhicules font un aller-retour par jour, et sont désinfectés avant et après chaque trajet. A l'intérieur du car, le masque est obligatoire pour les élèves à partir du collège.



Des coordonnateurs pour accompagner les collèges

Entre mars et septembre, **8 coordonnateurs départementaux ont été recrutés**. Issus de personnels travaillant dans les collèges, ces agents du Conseil départemental sont les personnes ressources mises à disposition des établissements et des équipes : leur connaissance du terrain leur permet de mieux comprendre les contraintes propres aux collèges et de travailler avec les personnels sur place à des solutions sur mesure. *(lire également p.10)*

130 000
masques lavables offerts
aux collégiens par le Conseil départemental
à la rentrée de septembre

Gestes barrière au collège

Depuis la rentrée de septembre, chaque collégien-ne a reçu 2 masques lavables. Un **stock de masques chirurgicaux** a également été envoyé dans chacun des 96 collèges publics, pour les élèves qui oublieraient le leur ; les agents départementaux qui y travaillent sont également équipés.

Pour limiter les croisements des élèves dans les couloirs, le Conseil départemental recommande que les élèves restent dans une salle : ce sont alors les enseignants qui se déplacent pour assurer les cours. L'**aération régulière** des salles et des locaux est également prévue.

Les entrées et sorties des établissements sont organisées afin de **respecter la distance physique minimale**, sous la responsabilité des principaux des collèges.



Restauration scolaire

Le repas de midi est un des plus importants de la journée. En l'absence de protocole national strict, le Conseil départemental met tout en œuvre pour assurer le bon fonctionnement des cantines en lien avec les principaux et les gestionnaires de l'Education nationale. Les **tables et locaux utilisés** pour la restauration scolaire sont **désinfectés** entre chaque service et le lavage des mains est obligatoire avant et après le repas. Du **gel hydro-alcoolique** est également mis à disposition. Grâce à ses coordonnateurs, les services du Conseil départemental travaillent avec les établissements pour trouver des solutions pour s'adapter aux contraintes des collèges : restauration par services plutôt qu'en flux continu, proposition de menus types sans choix pour **limiter les manipulations des plats**, de repas froids pour limiter les contraintes liées à la production ...

Des personnels en renfort



Pour accompagner les équipes de nettoyage et de restauration à faire face à la surcharge de travail ou aux absences liées aux contraintes sanitaires, **le Conseil départemental a recruté une équipe d'une dizaine de personnes** qui peuvent être déployées rapidement dans les établissements pour aider ponctuellement. Ce « pool » vient compléter l'équipe d'agents remplaçants constituée d'une centaine de personnels recrutés sur contrat ou via un marché public départemental d'insertion et mobilisables en fonction des demandes des établissements et en lien avec les principaux et gestionnaires des collèges.

Un guide à destination des établissements

Les mesures sanitaires appliquées dans les collèges suivent un **protocole sanitaire s'appuyant sur les recommandations nationales**. Pour faciliter leur mise en œuvre, le Conseil départemental a élaboré un guide régulièrement mis à jour : **quels produits sont conseillés pour la désinfection ? Comment les utiliser ? etc.**

Si l'organisation et la gestion des collèges se font sous la responsabilité des chefs d'établissements, le Département leur alloue une subvention annuelle et met à leur disposition des outils tels que les **marchés de commande** : ces groupements d'achats leur permettent notamment d'acquérir les produits d'entretien recommandés à des prix négociés : **75% des collèges y adhèrent.**

En savoir plus : haute-garonne.fr

Des bons solidaires

Pour aider les familles mises en difficulté par la crise sanitaire, le Conseil départemental attribue des **bons solidaires délivrés sur demande sous forme de chèques d'accompagnement personnalisés pour les achats alimentaires et d'hygiène de première nécessité**. Leur attribution est décidée après une évaluation des revenus du foyer.

Le montant est fixé en fonction de la composition du foyer :

- parent isolé ou famille avec 1 enfant : 200 €
- parent isolé ou famille avec 2 enfants : 230 €
- parent isolé ou famille avec plus de 2 enfants : 300 €

En savoir plus : haute-garonne.fr

Pendant le confinement...

Issus de 31 collèges des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+), 440 élèves non équipés en matériel informatique ont reçu une tablette numérique afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité à domicile.

Pour aider les familles bénéficiant de l'aide à la restauration scolaire à faire face aux frais supplémentaires engendrés par la fermeture des collèges, des bons d'achats alimentaires leur ont été automatiquement distribués.

À la réouverture partielle des collèges, le 18 mai, le Conseil départemental a pris en charge en totalité et jusqu'aux vacances d'été le 4 juillet, les frais de restauration pour tous les collégiens demi-pensionnaires lorsque les services de cantine étaient ouverts.



HANDICAP : POUR UN COLLÈGE INCLUSIF

La notion de handicap recouvre de nombreuses situations, de la vie en fauteuil roulant à la dyslexie, en passant par des troubles psychiques ou encore sensoriels. Adapter l'environnement pour permettre aux élèves en situation de handicap d'évoluer avec les autres, c'est l'objectif de l'inclusion.

UN PARCOURS SCOLAIRE

La scolarité se fait-elle dans un collège classique ou dans le secteur médico-social, en classe « ordinaire » ou dans un dispositif adapté ? Faut-il prévoir des soins sur le temps scolaire ? Du matériel adapté doit-il être mis à disposition de l'élève ? A-t-il besoin de quelqu'un pour l'aider ?...

C'est tout l'objet du Projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Le PPS organise et définit les modalités de la scolarité coordonnées avec les mesures d'accompagnement et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales nécessaires.

UNE ÉQUIPE AUTOUR DE L'ÉLÈVE

Le PPS est construit par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en tenant compte des besoins, des souhaits du jeune et de sa famille et des retours de l'équipe enseignante.

Les décisions et préconisations sont ensuite notifiées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)* et servent de feuille de route à tous les acteurs qui interviennent auprès de l'élève.

Au sein des collèges, un enseignant référent spécialisé assure la mise en oeuvre du PPS et fait le lien entre les familles et les professionnels qui les accompagnent.

** Regroupant différents acteurs, la CDAPH se prononce sur l'accès aux droits et aux prestations des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les évaluations réalisées par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (médecins, ergothérapeutes, travailleurs sociaux, spécialistes de la scolarité, etc.).*

Le saviez-vous ?

Pour faciliter l'accès à l'éducation, le Conseil départemental peut prendre en charge sous certaines conditions les frais de déplacement entre le domicile et l'établissement pour les jeunes en situation de handicap. 1 400 élèves étaient concernés en 2019-2020.

En savoir plus :
haute-garonne.fr





Tous les collèges du Département sont accessibles aux fauteuils roulants, et le Conseil départemental réalise, en complément, les aménagements nécessaires.

UNE SCOLARITÉ SUR MESURE

Trois types de scolarisation sont proposées aux élèves. Ils peuvent être accueillis dans une classe ordinaire, éventuellement avec des mesures de compensation - par exemple, avec mise à disposition d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH). L'accompagnement des élèves est organisé par l'Académie grâce aux pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), qui doivent permettre la mise en articulation de tous les acteurs.

L'accueil peut également se faire avec un accompagnement collectif dans un établissement ordinaire : c'est le cas des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes suivies par un enseignant spécialisé réunissent un quinzaine d'élèves qui sont aussi accueillis selon leur rythme dans les autres classes. Le Conseil départemental, de son côté, accompagne l'ouverture des ULIS en adaptant les locaux aux besoins spécifiques des élèves, en affectant du matériel numérique et du mobilier à la classe.

Troisième type de scolarisation, les élèves peuvent également être accueillis dans un établissement spécialisé.

Le saviez-vous ?

La Maison départementale des personnes handicapées est le point d'entrée unique pour accueillir et orienter toute personne concernée par le handicap, évaluer ses droits et l'aider dans la réalisation de son projet de vie.

Aux côtés de ses partenaires - Etat, institutions, associations - le Conseil départemental finance et administre cette structure d'accès aux droits.

En savoir plus : mdph31.fr



72 collèges

haut-garonnais accueillent une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire)

dont 7 nouvelles classes dans les collèges à Bessières (A.Bolland), Frouzins (P.Picasso), Labarthe-sur-Lèze (P.Mendès-France), Montastruc-la-Conseillère (G.Brassens), Pibrac (Bois de la Barhe), Tournefeuille (P.Labitrie) et Toulouse (Michelet).

10 collèges accueillent en outre une structure adaptée (institut médico-éducatif, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, etc).



Consultez les rubriques

« Collège inclusif »

et « Comprendre les besoins spécifiques » sur :

ecollege.haute-garonne.fr



Jean-Philippe Terral
Coordonnateur des missions des personnels
territoriaux des collèges

MISSION : PROMOTEUR DE QUALITÉ

Depuis mars, 8 agents ont été recrutés au Conseil départemental pour accompagner les équipes des collèges dans la mise en œuvre de leurs missions et des orientations votées par le Département. Jean-Philippe Terral est l'un de ces « facilitateurs ».

Les 8 coordonnateurs des personnels territoriaux des collèges sont issus des équipes de restauration scolaire ou des équipes d'entretien : cette expérience et cette connaissance du terrain, ils la mettent à profit pour trouver les solutions les plus adaptées à chacun des 19 établissements du secteur dont ils sont les référents.

**“ Apporter une solution
au plus proche du terrain
et le plus rapidement possible. ”**

Créer du lien

Nous avons un rôle de créateurs de liens, explique Jean-Philippe Terral. Nous sommes les interlocuteurs des agents, des gestionnaires, des principaux et des directions du Conseil départemental. Nous centralisons les demandes, assurons leur suivi, mettons en relation... L'idée est d'apporter une solution au plus proche du terrain et le plus rapidement possible. Dans le contexte épidémique actuel, les coordonnateurs viennent en appui des équipes, pour les aider à assurer la continuité du service aux élèves dans le respect des mesures sanitaires.

...et de l'émulation

Les domaines d'intervention des coordonnateurs relèvent principalement de l'entretien des établissements et de la restauration scolaire. *Renouvellement*

de matériel, découverte de nouvelles façons de cuisiner, recours aux produits locaux et de saison... on échange régulièrement avec les chefs cuisiniers sur les pistes d'amélioration, détaille Jean-Philippe Terral. Pour cela, nous faisons des journées d'immersion dans l'établissement : elles nous permettent de faire un état des pratiques et, avec toutes les parties prenantes, nous travaillons sur des propositions adaptées aux contraintes locales. C'est du sur-mesure !

La passion pour moteur

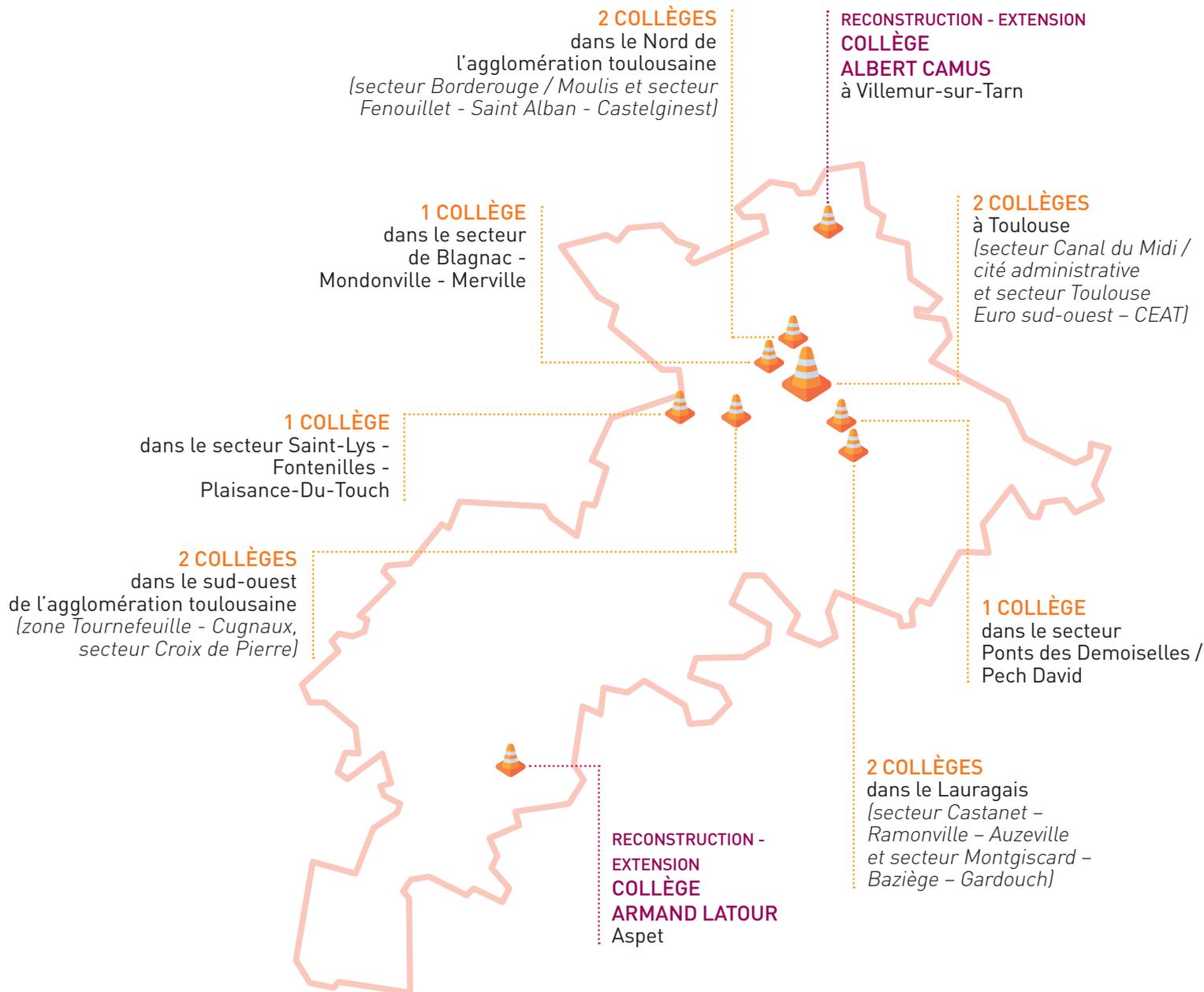
Avant de devenir coordonnateur, Jean-Philippe a fait sa carrière dans la restauration : école hôtelière, service dans les restaurants – dont un étoilé... *Puis j'ai voulu amener les techniques des restaurants gastronomiques dans la restauration collective, parce que se faire plaisir en mangeant, c'est important et ça peut se faire quel que soit le budget.*

Pendant 10 ans, il a cuisiné pour les étudiants, à raison de 5 000 repas par jour. Puis il a intégré le Conseil départemental, en tant que responsable de cuisine dans un collège. *C'est une tranche d'âge pour laquelle j'avais envie de travailler : le plaisir de bien manger, la connaissance des produits, c'était ma façon de construire quelque chose avec les enfants .*

Aujourd'hui, dans son rôle de coordonnateur, Jean-Philippe continue sa mission de transmission.

TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

En janvier 2020, le Conseil départemental a voté la 3^e phase du programme pluriannuel d'investissement pour la construction, reconstruction ou réhabilitation de collèges :
entre 2025 et 2027, 13 opérations sont programmées.



À NOTER : les chantiers en cours, qui avaient été arrêtés en raison du confinement, ont repris dans le respect des mesures sanitaires.

QUIZ

1. Comment appelle-t-on la démarche qui consiste à adapter l'environnement pour permettre aux personnes en situation de handicap d'évoluer avec les autres ?

l'inclusion

l'intégration

l'adaptation

2. Lequel/lesquels des gestes barrière ci-dessous fait/ont partie des mesures sanitaires appliquées au collège ?

port du masque

désinfection des tables et locaux

aération des salles

3. Combien d'actions sont proposées par l'édition 2020-2021 du Parcours laïque et citoyen ?

271

171

121

Réponse 1 : L'inclusion.
Réponse 2 : Ces 3 gestes font partie des mesures sanitaires dans les collèges.
Réponse 3 : 271 actions portées par 171 acteurs.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette – 31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31 Site : haute-garonne.fr